



Charte

Profil

Associations de patronage : La Formation continue Forêt et paysage (FFP) est l'organe de formation continue de la SIA – Société spécialisée de la forêt (SSF), de la Chambre romande des ingénieurs forestiers indépendants (CRIFOR), de la Société forestière suisse (SFS) et de l'Accademici e Ingegneri Forestali Ticinesi (AIFT).

Public cible : La Formation continue Forêt et paysage organise des cours de formation continue destinés en premier lieu aux spécialistes en foresterie diplômés de l'EPFZ et de l'HESA, et en second lieu à d'autres spécialistes des domaines de la forêt, de l'aménagement du paysage, de l'aménagement du territoire et des sciences de l'environnement. Le public cible est actif dans l'administration, le service public, les bureaux privés, la recherche et la formation.

Compétences clés : Les cours de formation continue visent le maintien et le développement des compétences clés forestières dans les domaines suivants :

- Conservation de la forêt
- Biodiversité
- Gestion des écosystèmes respectueuse de la nature
- Production de bioressources
- Planification forestière et développement régional
- Protection contre les dangers naturels
- Santé et délasserment en forêt
- Communication et éducation à l'environnement.

Partenaires pour le transfert de connaissances : La Formation continue Forêt et paysage est un partenaire incontournable pour le transfert des connaissances de la recherche et de l'enseignement (WSL, EPFZ, HESA) ainsi que des sociétés spécialisées et des groupes de travail (p. ex. groupes de travail de la SFS).

Qualité : La Formation continue Forêt et paysage vise un niveau de qualité élevé pour son offre. Nous soutenons le maintien et le développement permanents des compétences clés de notre public cible. Nous décelons précocement les tendances et l'évolution des besoins de notre public cible. Le choix des thèmes de cours se fonde sur les besoins du public cible et de la pratique. Les cours reflètent l'état actuel des connaissances et des compétences dans les domaines de la science et de la pratique. Nous assurons une bonne organisation. Une attestation est délivrée pour la participation aux cours de formation continue.

Mission

Dans le respect des buts et des conditions cadres définis par les associations de patronage, la Formation continue Forêt et paysage a pour mission de :

- Développer la formation continue en offrant et en faisant la promotion de cours de perfectionnement professionnel de haute qualité sur l'ensemble du territoire suisse, en tenant compte des intérêts et particularités des régions linguistiques.
- Renforcer l'intérêt du public cible pour la formation continue. Faire de cette dernière un devoir permanent.
- Améliorer la coordination entre les différentes institutions qui proposent des cours dans le domaine forestier.
- Veiller à ce que l'offre de formation continue réponde aux besoins individuels des participants et à ceux de la société et de l'économie.

- Favoriser le transfert continu des dernières connaissances élaborées par la recherche et l'enseignement dans les domaines des compétences clés.
- Encourager le débat sur les compétences clés forestières au niveau institutionnel.
- Développer un réseau de formation continue forestière aux niveaux national et international.

Méthode et moyens

Principes : La Formation continue Forêt et paysage vise le perfectionnement professionnel et technique du public cible, soit l'approfondissement, l'enrichissement et l'acquisition de nouvelles connaissances, aptitudes et savoir-faire. Les méthodes et matériels éducatifs sont adaptés aux besoins spécifiques des adultes.

Engagements : Toutes les personnes actives dans le cadre de l'organisation, de la gestion ou de l'animation des cours de la Formation continue Forêt et paysage s'engagent à :

- Informer de façon complète et objective l'ensemble du public cible.
- Communiquer de façon précise les objectifs généraux et particuliers de chaque cours.
- Donner accès à des supports de cours ou autres moyens didactiques adéquats pour atteindre les objectifs prévus.
- Utiliser des méthodes de formation continue adaptées, favoriser le dialogue et être à l'écoute des besoins des participants. Les connaissances et l'expérience des participants sont un élément important du processus d'apprentissage.
- Evaluer systématiquement les cours de formation continue.

Amélioration continue : Les expériences et les réactions recueillies lors des cours sont régulièrement analysées et les éventuelles mesures d'amélioration qui en découlent sont mises en œuvre.

Plate-forme : En plus du transfert de connaissances, la Formation continue Forêt et paysage offre une plate-forme de réflexion et de discussion pour le développement de nouvelles idées et solutions. Selon le thème des cours, on recherchera de cas en cas des partenariats avec d'autres organisations et communautés d'intérêt.

Intervenants : Les intervenants sont choisis en fonction de leurs connaissances spécialisées et de leurs compétences didactiques. Ils proviennent des milieux de la recherche, de l'enseignement et de la pratique, tant en Suisse qu'à l'étranger. Le choix des intervenants respectent si possible une certaine diversité (par exemple : différentes opinions et domaines, représentants des genres et différentes régions linguistiques).

Destinataires : La Formation continue Forêt et paysage accomplit ses tâches dans l'intérêt des membres des associations de patronage. Le développement systématique des compétences clés du public cible constitue également une tâche d'intérêt général.

Financement : Les coûts et les recettes sont comptabilisés de manière transparente, en présentant les coûts effectifs globaux. Les finances d'inscription des participants représentent une part importante des recettes. Le solde des recettes provient des associations de patronage, de prestations propres, ainsi que de soutiens publics et privés (Confédération, fondations, sponsoring, etc.).

Application de la Charte : La présente charte est remise à toutes les personnes auxquelles la Formation continue Forêt et paysage fait appel. Celles-ci s'engagent à la respecter et à en promouvoir l'application.

Accepté lors de la séance de la commission des cours du 22 janvier 2007 ; amendé lors de la séance du 14/15 mai 2007 et celle du 31 janvier 2012.

Beate Hasspacher, Présidente